

*Groupe MR du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*  
Question écrite de Caroline Cassart-Mailleux, Députée  
à Caroline Désir, Ministre de l'Éducation  
concernant  
**Le rôle de l'école dans la sensibilisation des élèves  
à la lutte contre les déchets sauvages**

Madame la Ministre,

Chaque année, 3.000 vaches meurent après avoir ingéré des déchets jetés sur le bord des routes. Ces déchets sont variés mais ceux qui provoquent le décès de nombreuses bêtes chaque année, ce sont essentiellement des débris de canettes métalliques qui agissent comme des lames de rasoirs. En outre, en matière de respect de l'espace public, de l'environnement et de la citoyenneté, ces comportements posent sérieusement question.

Les chiffres interpellent et augmentent chaque année. Madame la Ministre, je sais que cette problématique n'est pas du ressort de votre compétence. Néanmoins, et afin de lutter contre ce fléau, une piste serait de sensibiliser davantage à cette problématique et ce, dès le plus jeune âge, c'est-à-dire à l'école.

Dès lors, quel rôle l'école peut-elle jouer dans la problématique des déchets sauvages? Qu'est-il prévu à l'heure actuelle? Comment faire pour sensibiliser davantage les élèves? Des projets existent-ils actuellement? Une circulaire à l'égard de l'ensemble des établissements est-elle prévue? Une visite de terrain ou une présentation vidéo serait-elle envisageable?

Je vous remercie.

## **Réponse de la Ministre Désir:**

[Avril 2023]

La problématique soulevée dans votre question est inquiétante, mais comme vous le soulignez, n'est pas propre à l'enseignement.

La sensibilisation à l'environnement et à la question des déchets est du ressort des Régions. Les organismes publics chargés de la gestion et du traitement des déchets proposent des animations clés-sur-porte aux écoles et mènent chaque année, outre les campagnes de sensibilisation, de nombreuses animations auprès du public scolaire.

L'école ne reste toutefois pas sans ressource, en particulier depuis l'adoption des nouveaux référentiels du tronc commun. En effet, l'éducation relative à l'environnement et au développement durable (ErE DD) est désormais inscrite de manière transversale et progressive au sein des apprentissages.

J'ai demandé à mon administration de rédiger un document thématique transversal – au départ du référentiel de compétences initiales et ceux du Tronc commun – relatif à l'ErE DD à destination des enseignants et des associations chargés de l'organisation des activités d'ErE DD dans les écoles. Ce relevé devra inclure un préambule contextualisé permettant à tou.te.s les enseignant.e.s de mesurer la nécessité d'intégrer l'ErE DD dans leurs activités pédagogiques.

Enfin, la plateforme de ressources e-classe, contient une série de références pour soutenir ces apprentissages, notamment en lien avec la pollution, la gestion des déchets, etc.